

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU


**Pays de
Landivisiau**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 11 avril 2023

Délibération n°2023-04-025

Date de convocation : 5 avril 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Vote des taux 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle polyvalente Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Etaient présents</u>	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle
<u>Avaient donné procuration</u>	M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert Mme ABAZIOU Nadine à Mme CLAISSE Laurence Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	M. BRETON Jean-Pierre
<u>Absent(s)</u>	/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS Valérie, conseillère aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Mme CRENN Nicole

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1636 B decies et suivants ;

Vu les éléments communiqués par la Direction départementale des finances publiques du Finistère ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 mars 2023 ;

Pour l'année 2023, il est proposé :

- de fixer les taux de fiscalité 2023 pour :
 - la cotisation foncière des entreprises à hauteur de 23,18%,
 - la taxe foncière non bâti à hauteur de 2,00%,
 - la taxe sur le foncier bâti au niveau intercommunal à hauteur de 1,00%,
 - la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 9,99%.
- de mettre en réserve la différence de taux constatée, au titre de cette année, entre le taux maximum de CFE de droit commun (soit 23,67%) et le taux de CFE effectivement voté (soit 23,18%), soit un taux de 0,49% mis en réserve.

Vu la conférence des maires en date du 4 avril 2023 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :**
 - **23,18% pour la cotisation foncière des entreprises,**
 - **2,00% pour la taxe foncière non bâti,**
 - **1,00% pour la taxe foncière bâti,**
 - **9,99% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**
- **Approuve la mise en réserve de la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun, soit 0,49%.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 avril 2023.

La Secrétaire de séance,
Nicole CRENN.

Le Président,
Henri BILLON.

